

LA BANQUE MONDIALE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mise à jour de mars 2006

Shannon Lawrence, Environmental Defense – shlawrence@ed.org
Michelle Medeiros, Amis de la Terre - É.-U. – mmedeiros@foe.org
Nikki Reisch, Bank Information Center – nreisch@bicusa.org

*Texte français : Anne-Marie Lavoie
Isabelle Lavoie*

APERÇU

La Banque mondiale a recommencé à offrir des prêts à la République démocratique du Congo (RDC) en 2001, mettant fin à l'interruption de l'aide qui avait duré pour la plupart des années 1990. **Dans les cinq dernières années, l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale a engagé plus de 2,3 milliards de dollars américains en prêts et subventions pour 14 projets et programmes en RDC.** La majeure partie de ces opérations ont été classifiées soit comme « prêts d'urgence », ce qui permet la dérogation ou le report des évaluations sociales et environnementales complètes,¹ ou comme prêts à l'ajustement structurel pour les réformes aux politiques gouvernementales et l'appui budgétaire, auxquels les politiques de sauvegarde sociale et environnementale de la Banque s'appliquent pas. Depuis juillet 2005, tout le soutien de l'AID de la Banque mondiale en RDC sera fourni sous forme de subventions, que le gouvernement de la RDC n'aura pas à rembourser, au lieu de prêts.²

De plus, les organes du secteur privé de la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), ont appuyé quatre projets dans les secteurs minier, des télécommunications et des finances en RDC. Récemment, le vice-président de la SFI a visité la RDC et a indiqué que la SFI espère accroître son activité d'investissement dans le pays.

Selon la Banque mondiale, ses prêts à la RDC sont conçus pour favoriser la stabilité et renforcer la capacité du gouvernement à fournir des services de base dans tout le pays. Les propres politiques de la Banque lui dictent le principe « ne pas nuire » en prenant soin de ne déclencher aucun facteur de conflit. Mais nombre d'organismes congolais et internationaux de la société civile sont préoccupés par le fait que les risques associés aux programmes de prêts massifs de la Banque n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète, et qu'on n'a pas élaboré de mesures adéquates pour atténuer les risques qui ont été définis. Dans la période qui précède les élections nationales (actuellement programmées pour juin 2006), il existe des préoccupations croissantes concernant la corruption et la mauvaise gestion des fonds à tous les paliers de gouvernement. Ces préoccupations, cependant, n'ont pas découragé la Banque de fournir une autre subvention à décaissement rapide de 90 millions de dollars au gouvernement transitoire en décembre 2005.

¹ La P.O. 4.01 de la Banque prévoit une dérogation aux exigences d'évaluation environnementale dans le cas des projets de reprise rapide. Elle énonce : « Projets de reprise rapide : La politique énoncée dans la P.O. 4.01 s'applique normalement aux projets de reprise rapide traités sous la P.O. 8.50, aide à la reprise rapide. Cependant, quand la conformité à quelque condition de cette politique empêcherait la réalisation efficace et opportune des objectifs d'un projet d'urgence économique, la Banque peut exempter le projet d'une telle condition. La justification pour une telle exemption est notée dans les documents de prêt. Dans tous les cas, cependant, la Banque exige à tout le moins que (a) le point auquel l'urgence a été précipitée ou aggravée par des pratiques environnementales inadéquates soit déterminé en tant qu'élément de la préparation de tels projets, et (b) toutes les mesures correctives nécessaires soient établies dans le projet d'urgence ou une future opération de prêt. » Voir <http://wbln0018.worldbank.org/Institutional/Manuals/OpManual.nsf/toc2/9367A9D9DAEED38525672C007D0972?OpenDocument>

² La RDC doit approximativement 4 milliards de dollars américains aux créanciers multilatéraux tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Pour plus d'information sur la dette de la RDC, consulter la p. 5 de la Mise à jour.

L'intervention de la Banque mondiale dans les secteurs forestier et minier et sa stratégie visant à favoriser l'exploitation de la vaste richesse minière et forestière de la RDC comme principal vecteur de croissance économique suscitent de fortes inquiétudes. Cette insistance sur l'amplification de l'extraction des ressources naturelles et l'encouragement d'une présence accrue du secteur privé dans l'exploitation forestière et minière dans un contexte de faible gouvernance, de capacité limitée et d'instabilité laisse supposer que la Banque a prêté une attention insuffisante au rôle des ressources naturelles dans le conflit dévastateur survenu en RDC. Comme le Panel d'experts réuni par le Conseil de sécurité des Nations Unies l'a précisé à plusieurs reprises, une meilleure gouvernance et une capacité institutionnelle renforcée d'administrer ces secteurs sont des préalables critiques pour assurer que l'extraction des ressources naturelles n'alimente pas une résurgence du conflit. Le plus récent rapport du Panel d'experts révèle qu'il reste beaucoup de secteurs non sécurisés dans la zone d'Ituri, les Kivus et le nord et le centre du Katanga.³

La présente Mise à jour fournit de l'information sur les activités du Groupe de la Banque mondiale en RDC, y compris des opérations prochaines ou envisagées, des projets et des programmes antérieurs, et des opérations dans les secteurs forestier, minier et énergétique. La Mise à jour inclut également des liens vers des ressources supplémentaires et des personnes ressources à la Banque mondiale.

PROCHAINS PROJETS DE LA BANQUE MONDIALE

L'information ci-dessous est extraite des documents d'information sur les projets de la Banque mondiale, des fiches techniques de sauvegarde intégrée, et des évaluations environnementales, qui peuvent être consultées en cliquant sur le lien qui suit :

<http://web.worldbank.org/external/default/main?menuPK=349500&pagePK=141143&piPK=51055560&theSitePK=349466>

Un tableau-synthèse présentant tous les projets de la Banque mondiale, de la Société financière internationale (SFI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) mis en œuvre ou achevés depuis 2001 est joint en annexe à la fin de la présente Mise à jour. Pour plus de renseignements sur les projets en cours, voir les mises à jour précédentes à :

<http://www.bicusa.org/bicusa/issues/africa/index.php#country>

Titre du projet et catégorie environnementale/ sociale	Date projetée d'approbation	Montant	Éléments clés (tirés des documents de la Banque mondiale)	Questions et préoccupations de la société civile
<p>Projet dans le secteur de l'éducation</p> <p>Catégorie d'évaluation environnementale B</p> <p>Un cadre de gestion sociale et environnementale et un plan de</p>	28 février 2006	Subvention de 130 millions de dollars	<p>Le projet soutiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des frais de scolarité au niveau primaire et la fourniture de manuels gratuits; - des améliorations à la formation, au salaire et autres structures pour les professeurs; - le rétablissement de l'accès à l'éducation primaire, notamment dans les secteurs 	<p>Rôle du secteur privé dans l'éducation.</p> <p>Propose l'utilisation des systèmes de pays pour la gestion financière : le PID affirme qu'il y a possibilité « d'employer les propres systèmes du pays, avec les sauvegardes qui</p>

³ Voir les rapports du Panel d'experts de l'ONU à :

<http://www.monuc.org/Documents.aspx?lang=en&categoryId=40&resourceId=1>

Titre du projet et catégorie environnementale/ sociale	Date projetée d'approbation	Montant	Éléments clés (tirés des documents de la Banque mondiale)	Questions et préoccupations de la société civile
déguepissement ont été affichés (en français)			<p>les plus touchés par le conflit, y compris la réhabilitation d'environ 250 écoles et de l'Université pédagogique nationale;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la modernisation et la restructuration de la gouvernance législative, du financement et de l'administration du secteur de l'éducation. 	<p>s'imposent, pour transférer les crédits budgétaires affectés du niveau ministériel et du Trésor central vers les écoles en utilisant le système de paiement de salaires aux professeurs. »</p> <p>Ces réformes seront ciblées dans les secteurs les plus touchés par le conflit et offrent l'occasion d'intégrer des techniques de résolution de conflit dans le programme d'études.</p>
<p>Projet de soutien aux entreprises</p> <p>Catégorie d'évaluation environnementale C; aucune EE ne sera préparée</p>	28 septembre 2006	Subvention de 100 millions de dollars	<p>Objectif : favoriser la croissance du secteur privé par l'appui direct aux entreprises de toute taille.</p> <p>Volet 1 : appui direct aux entreprises congolaises par le renforcement des capacités, l'accès au financement et le renforcement du milieu des affaires.</p> <p>Volet 2 : poursuite de la restructuration des sociétés nationales, y compris le financement des mesures d'encouragement au départ pour les ouvriers licenciés (sociétés nationales précises à déterminer).</p> <p>Volet 3 : élaboration de dispositifs de mise en œuvre, tels que la création d'une « agence d'emploi. »</p>	<p>Licenciement et chômage des travailleurs, et lien avec le rapatriement des personnes déplacées à l'intérieur du pays et le DDDR.</p> <p>Aucune information disponible sur la sélection ou l'évaluation prévues des impacts des entreprises appuyées.</p> <p>Perte potentielle de services sociaux fournis par les sociétés nationales.</p>
<p>Projet de transport multimodal (MTP)</p> <p>Catégorie d'évaluation environnementale A</p>	16 octobre 2006	Prêt adaptable du programme 200 millions de dollars	<p>Activités de la phase I :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rétablissement des systèmes d'entretien routier; 2. Réhabilitation de la voie ferroviaire pour les lignes Matadi-Kinshasa et le réseau ferroviaire de la SNCC dans la 	<p>Impacts potentiels sur les forêts, les peuples autochtones et le déguerpissement de populations : « le projet affectera principalement la population locale</p>

Titre du projet et catégorie environnementale/ sociale	Date projetée d'approbation	Montant	Éléments clés (tirés des documents de la Banque mondiale)	Questions et préoccupations de la société civile
L'EE sectorielle sera préparée.		(subvention?)	<p>région de Katanga;</p> <p>3. Réhabilitation du terminal de l'aéroport international de Kinshasa; et</p> <p>4. Assistance technique à l'octroi de concessions et/ou de marchés pour l'administration du port de Matadi.</p> <p>Le projet se concentre sur deux couloirs de transport précis et sur l'appui à des activités continues, dans tout le pays, d'entretien et de réfection routiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le couloir ouest/nord-est – relie la côte occidentale de la RDC à la région orientale des lacs via le fleuve Congo. - Le couloir ouest/sud-est – relie la côte occidentale de la RDC aux secteurs miniers du sud-est dans la province de Katanga et sert de couloir commercial vers l'Angola, la Zambie et l'Afrique du Sud. L'activité principale dans ce couloir sera le transfert de la gestion de la SNCC à un opérateur privé. 	<p>vivant le long du réseau ferroviaire de la SNCC (c.-à-d., le sud et le sud-est du Congo) et du CFMK (c.-à-d., le couloir entre Matadi et Kinshasa). »</p> <p>Portée limitée des impacts escomptés; ne tient pas compte des effets potentiels de la réfection des routes sur les populations autochtones.</p> <p>Encourage la participation privée dans la fourniture d'infrastructure (par des PPP) sans évaluation de la capacité du gouvernement à imposer des règlements aux entreprises.</p>
<p><u>Projet urbain d'approvisionnement en eau</u></p> <p>Catégorie d'évaluation environnementale B</p> <p>L'emprunteur (le gouvernement de la RDC) préparera un cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF)</p>	22 mars 2007	Subvention de 100 millions de dollars	<p>Volet 1. Approvisionnement urbain en eau : remise en état et reconstruction des installations de traitement des effluents, amélioration du réseau de distribution et financement du branchement aux systèmes de distribution. Fondé en partie sur des études de faisabilité financées par le projet EMRRP, avec l'appui de l'AID, une liste prioritaire de travaux et des villes proposées pour l'inclusion sera approuvée par le gouvernement à un atelier préalable à l'évaluation.</p> <p>Volet 2. Appui à la réforme du secteur, au renforcement de la capacité et à la gouvernance : aider le gouvernement à tracer la feuille de route pour la réforme du secteur de l'eau, y compris un examen du</p>	<p>Potentiel pour le déplacement involontaire des populations et les incidences sur l'environnement pendant la réhabilitation et la construction d'infrastructure.</p> <p>Encourage la participation du secteur privé de l'eau par des partenariats publics privés (PPP).</p>

Titre du projet et catégorie environnementale/ sociale	Date projetée d'appro- bation	Montant	Éléments clés (tirés des documents de la Banque mondiale)	Questions et préoccupations de la société civile
			Code de l'eau. « Des possibilités de partenariats publics privés (PPP) visant à améliorer la prestation de services sur une base pilote et dans des villes choisies seront élaborées pendant la préparation du projet par le biais de deux études : la première financée par le CDSP et fournissant un diagnostic sur Regideso, et la seconde proposée pour un financement par PPIAF qui fournira un plan d'action pour la mise en œuvre de la participation du secteur privé dans le secteur de l'eau en RDC. Ces études détermineront également les villes précises où de tels mécanismes de PPP pourraient être envisagés sous des perspectives publiques et privées. Les options pour la participation du secteur privé (PSP) seront choisies pendant un grand nombre d'ateliers regroupant les principaux intervenants (gouvernement, ONG, société civile, secteur privé, etc.). En outre, des programmes de communication seront mis en œuvre pour : (i) garantir une meilleure compréhension des améliorations prévues dans la réforme par la société civile et les principaux intervenants; (ii) promouvoir le dialogue avec les principaux intervenants pour susciter l'adhésion du plus grand nombre à la réforme; et (iii) habiliter l'environnement social pour faciliter le paiement de l'usage de l'eau. » (tiré d'ISDS)	

On s'attendait à ce que le **Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)** en RDC soit parachevé vers la fin de 2005, mais il est toujours en cours de préparation. Le **CSLP-I** a été mené à bonne fin en juin 2002.

La **Stratégie d'aide du pays (CAS)** de la RDC est en cours de préparation et devrait être menée à bien après les élections congolaises. Selon la Banque, des consultations sur la CAS ont déjà eu lieu en RDC.

L'examen définitif du FMI dans le cadre du dispositif pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la RDC devrait être achevé en avril 2006.

LA BANQUE MONDIALE ET LA DETTE DE LA RDC

La RDC est l'un des pays pauvres les plus fortement endettés du monde, et doit supporter une dette extérieure totale de 10,5 milliards de dollars et des paiements au service de la dette qui représentent quelque 20 % du budget du gouvernement (à la fin 2004). Selon le Rapport sur le développement humain 2005 des Nations Unies, les dépenses au titre du service de la dette s'élèvent à plus du double des dépenses de la RDC au chapitre de la santé. Plus du tiers de cette dette est dû aux institutions multilatérales comme la Banque mondiale et le FMI. Les quelque 62 % qui restent sont dus à des créanciers privés et aux bailleurs de fonds bilatéraux.

Étant donné le ratio élevé de sa dette par rapport au produit intérieur brut (PIB), la RDC est admissible à une réduction de sa dette par le biais de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés (PPTTE) — un programme conçu et administré par la Banque mondiale et le FMI et visant à réduire la dette extérieure des pays les plus pauvres du monde. Cependant, pour adhérer au programme de PPTTE, la RDC a d'abord dû rembourser 570 millions de dollars en arriérés au FMI. Après l'acquittement des arriérés par un prêt-relais de la Banque mondiale, la Banque mondiale et le FMI ont approuvé l'admissibilité de la RDC à l'aide en vertu de la PPTTE en juillet 2003. Cette décision a fourni une aide provisoire pour les paiements du service de la dette, sous réserve du respect par la RDC de certaines conditions macro-économiques. D'autres réformes aux politiques sont exigées du gouvernement de la RDC pour être admissible à une annulation irrévocable de sa dette (« point d'achèvement »). Les conditions auxquelles la RDC doit se conformer pour bénéficier d'une réduction supplémentaire de sa dette sont décrites dans le document sur le « point de décision » disponible sur le site Internet de la PPTTE de la Banque. Selon la Banque mondiale, si ces conditions sont réunies, on s'attend à ce que la RDC atteigne le « point d'achèvement » de la PPTTE en janvier 2007.

Pour plus d'information :

Site Internet de la PPTTE de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/hipc/country-cases/congo-dem-rep/congo-dem-rep.html> (voir en particulier l'encadré 6 à la page 33, décrivant les futures conditions d'accès à l'aide.)

Recherche sur le Jubilé : http://www.jubileeresearch.org/hipc/hipc_news/congo240903.htm

Jubilé États-Unis : http://www.jubileeusa.org/take_action/RDCodious.pdf

American Friends Service Committee : <http://www.afsc.org/africa-debt/learn-about-debt/congo.htm>

LA BANQUE MONDIALE ET LE SECTEUR FORESTIER EN RDC

Selon la Banque mondiale, la RDC possède 125 millions d'hectares de forêts tropicales humides et plus de 75 % des 55 millions de Congolais dépendent des forêts d'une manière ou d'une autre. Tandis que la Banque affirme que son rôle dans le secteur forestier en RDC consiste à « *conseiller le gouvernement au sujet de la façon de promouvoir une gestion durable de la forêt qui bénéficie au peuple congolais, tout en évitant l'exploitation forestière non durable et destructrice* », le portefeuille de la Banque a appuyé les efforts du gouvernement de la RDC pour faire du secteur forestier un moteur principal de croissance dans les prochaines années.

En juin 2002, la Banque mondiale a approuvé **un crédit pour le redressement économique (ERC1)** de 450 millions de dollars pour la RDC. Le décaissement de la somme de 15 millions de dollars de l'ERC1 affectée à la réforme du secteur forestier était conditionnel à l'adoption d'un nouveau Code forestier. En vertu de l'ERC1, le gouvernement de la RDC a été requis de mettre en application un moratoire sur l'octroi de nouvelles concessions forestières jusqu'à l'adoption d'un procédé transparent d'attribution, de passer en revue et de clarifier les contrats existants, et

d'accroître les tarifs de secteur (impôt perçu par hectare de forêt dans une concession) à 0,5 \$ par hectare/an.⁴

Le gouvernement de la RDC a adopté un nouveau Code forestier en août 2002. Les groupes de la société civile en RDC arguent du fait que le Code forestier a été rédigé et adopté sans consulter les peuples et les collectivités qui dépendent de la forêt, et que les décrets et les règlements qui s'y rattachent, concernant des droits de la collectivité et la gestion de forêt, n'ont toujours pas été mis en application.⁵ Selon les observateurs de la société civile, les seules parties du cadre juridique qui ont été adoptées sont celles concernant l'octroi de concessions; les normes et les décrets légaux concernant des droits et l'accès collectif aux ressources, la base géographique de planification et la protection de la faune restent à faire.

Suivant l'appui d'ERC1 aux réformes du secteur forestier, le **Projet de réunification sociale et d'urgence économique (EESRSP)** approuvé par le Conseil de la Banque en septembre 2003, a inclus un volet de 3 millions de dollars en appui à l'examen juridique des concessions forestières et un projet pilote de zonage de la forêt.⁶ Les indicateurs de rendement du projet incluent *le « nombre de nouvelles concessions octroyées d'une façon transparente »*, exigeant qu'en mars 2008 au plus tard « *au moins 10 nouvelles concessions forestières aient été octroyées.* »⁷

En réponse aux plaintes de la société civile concernant le manque de consultation des groupes autochtones sur le processus de zonage de la forêt, la Banque a récemment ajouté une Foire aux questions à sa page pays sur la RDC où on peut lire : « *[l'exercice pilote de zonage] devrait fournir une plate-forme structurée pour la consultation parmi tous les intervenants et accorder la priorité à la participation des communautés locales, des organismes de la société civile et des peuples autochtones pour faire entendre leurs voix.* »⁸ Selon la Banque, le projet pilote de zonage de la forêt a été retiré de l'EESRSP au milieu de l'année 2005, avant que sa mise en œuvre ait commencé. Selon la Banque, le projet pilote de zonage de la forêt sera poursuivi après les élections en RDC par une opération distincte de la Banque accompagnée de fonds dédiés. Cependant, la Banque n'a pas encore expliqué ce que le projet nécessitera ni quand il commencera.

Le moratoire sur de nouvelles concessions d'exploitation forestière, lancé en mai 2002, s'est traduit par l'annulation d'un peu plus de la moitié des contrats d'exploitation existants pour la RDC, couvrant une aire de 25 millions d'hectares. Les contrats restants devaient être convertis en une nouvelle catégorie juridique appelée *concession forestière* pour laquelle les sociétés devaient rédiger des plans d'aménagement forestier. En dépit du processus de moratoire et d'examen, les rapports des observateurs en RDC indiquent que plus de 15 millions d'hectares de forêt ont été octroyés dans de nouvelles concessions depuis l'interdiction, et qu'environ 2,4 millions d'hectares ont été rétablis.

⁴ Quelques groupes de la société civile ont exprimé des inquiétudes quant au fait que ce taux est toujours trop bas, et qu'il n'y a aucune garantie pour assurer que les recettes fiscales atteignent les communautés touchées, en dépit des exigences législatives concernant le partage des revenus avec les gouvernements locaux.

⁵ Voir l'annexe 22 de la plainte au Panel d'inspection déposée en novembre 2005 :

<http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/Annex22.pdf>

⁶ Réponse de la direction à la demande d'examen par le Panel d'inspection de la République démocratique du Congo, février 2006, p. 5.

⁷ Banque mondiale, République démocratique du Congo, Projet de réunification sociale et d'urgence économique, Annexe technique, 22 août 2003, p. 85; Accord de financement de développement, Projet de réunification sociale et d'urgence économique, Annexe technique entre la République démocratique du Congo et l'Association internationale de développement, 22 septembre 2003, p. 36.

⁸ Banque mondiale, page Web pays de la RDC,

http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGODEMOCRATICEXTN/0,contentMDK:20779255~menuPK:2114031~pagePK:141137~piPK:141127~theSitePK:349466_00.html

Comme condition préalable de sa dernière opération d'aide budgétaire en RDC, la subvention de 90 millions de dollars accordée au titre de **l'appui transitoire pour la relance économique (TSER)** de décembre 2005, la Banque a exigé la prolongation du moratoire jusqu'à ce que l'examen juridique des concessions et un plan de trois ans de répartition géographique des futures concessions soient menés à bien. En réponse, le gouvernement de la RDC a émis un décret présidentiel en octobre 2005 qui reconduit le moratoire jusqu'à l'achèvement du processus d'examen juridique et présente des critères et un échéancier pour l'examen juridique.

Selon le décret d'octobre 2005, un comité interministériel formé de représentants de la société civile et du secteur privé, avec un expert indépendant, évaluera tous les contrats non décommandés en 2002 et toutes les concessions censément octroyées, échangées ou rétablies depuis l'annonce du moratoire en 2003. L'examen est un processus en trois étapes et on s'attend qu'il soit terminé pour la fin de 2006. Il prévoit la présentation périodique de comptes rendus d'avancement au comité. Quelques groupes locaux et internationaux de la société civile ont remis en cause l'indépendance des membres nommés au comité et ont réclamé un nouvel examen de la composition du comité.

Les groupes de la société civile ont également soulevé des inquiétudes concernant l'insuffisance des conditions décrites dans le TSER pour la levée de l'interdiction de nouvelles concessions. Ils ont souligné la nécessité de s'assurer qu'un processus participatif de zonage de la forêt, faisant participer les collectivités locales et les peuples autochtones vivant dans et autour des forêts du Congo, soit complété avant que tout nouveau contrat forestier soit émis.⁹ Autrement, disent-ils, des concessions pourraient être octroyées avant l'élaboration de quelque plan pour l'utilisation durable des forêts ou de protections garanties pour des droits traditionnels et usuels d'utilisation des sols au Congo. Des inquiétudes ont été également soulevées concernant l'abolition du moratoire en l'absence de décrets d'exécution relatifs au Code forestier, comme ceux concernant les droits de la communauté.

De plus, des sources en RDC continuent à rapporter des cas d'exploitation forestière illégale due au manque de capacité gouvernementale d'imposer l'interdiction d'exploitation forestière et à la prolifération d'accords officieux et illégaux conclus en violation des décrets.

Enquête du Panel d'inspection : en décembre 2005, les organismes de la société civile congolaise, y compris des représentants de peuples autochtones dépendants de la forêt, ont déposé une plainte au mécanisme de responsabilité de la Banque mondiale, le Panel d'inspection, au sujet de l'impact des réformes du secteur forestier survenues dans le cadre de l'EESRSP et du projet de TSER proposé à l'époque. La plainte alléguait que le défaut de la Banque de se conformer à ses propres politiques de sauvegarde dans sa promotion des réformes du secteur forestier, telles que le zonage forestier et le système d'octroi des concessions, risquait de nuire aux peuples autochtones et dépendants de la forêt. Les plaignants ont argué du fait que la Banque ne respecte pas ses propres politiques et procédures en n'entretenant pas d'études d'impact adéquates en temps opportun (le projet a été classifié comme appartenant à la catégorie environnementale « B », plutôt que l'évaluation du risque « A », la plus élevée, et l'évaluation environnementale a été accomplie plus d'un an après le début de la mise en œuvre du projet), et en ne déclenchant pas la directive opérationnelle qui exige la consultation avec les peuples autochtones concernant les impacts potentiels des plans de réforme de la politique forestière et d'aménagement du territoire.

⁹ Lire les déclarations de la société civile congolaise et internationale du Forum sur les forêts tenu en février 2006 à Kinshasa :

Déclaration des organisations de la société civile au Forum sur les forêts et la conservation de la nature, Forum sur les forêts de la RDC, Kinshasa, 15 février 2006 : <http://www.rainforestfoundationuk.org/files/DeclarationRRF.pdf>

Déclaration des ONG non gouvernementales internationales œuvrant pour une gestion durable des écosystèmes forestiers en RDC respectueuse des droits et des intérêts des communautés locales, Forum sur les forêts en RDC, Kinshasa, 15 février 2006 :

http://www.rainforestfoundationuk.org/files/Int_NGOs_statement_RDC_Forest_Forum_02_2006_English.pdf

En janvier 2006, le Panel d'inspection a effectué une visite en RDC pour étudier la recevabilité de la plainte et, sur cette base, il a recommandé qu'une enquête approfondie soit menée. Le 28 février, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a autorisé le Panel d'inspection à mener une enquête approfondie.

Les principaux éléments de la réponse de la direction de la Banque à la plainte incluent, notamment :

- * la reconnaissance par la Banque du fait qu'elle n'a pas correctement appliqué ses propres politiques de sauvegarde internes, conçues pour assurer qu'elle ne nuit pas à l'environnement et aux peuples locaux;
- * la reconnaissance par la Banque du fait qu'il était « incorrect » de fixer des cibles pour le nombre de nouvelles concessions d'exploitation forestière octroyées comme indicateur d'avancement des projets de la Banque mondiale.

Pour plus d'information :

Panel d'inspection de la Banque Mondiale : www.inspectionpanel.org

Greenpeace International : [www.greenpeace.org/international / news/congo-moratorium-333](http://www.greenpeace.org/international/news/congo-moratorium-333)

Rainforest Foundation U.K. : www.rainforestfoundationuk.org

Fatal Transactions : www.fataltransactions.org

Mission des Nations Unies en RDC : www.monuc.org

FAQ de la Banque mondiale sur les forêts de la RDC :

[http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGODEMOCRATICEXTN/0,](http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGODEMOCRATICEXTN/0,contentMDK:20779255~menuPK:2114031~pagePK:141137~piPK:141127~theSitePK:349466,00.html)

[contentMDK :20779255~menuPK :2114031~pagePK :141137~piPK :141127~theSitePK :349466,00.html](http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGODEMOCRATICEXTN/0,contentMDK:20779255~menuPK:2114031~pagePK:141137~piPK:141127~theSitePK:349466,00.html)

LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET LE SECTEUR MINIER DE LA RDC

La Banque mondiale a été très impliquée dans le secteur minier de la RDC depuis qu'elle a repris son activité dans le pays en 2001. La **Stratégie d'appui transitoire** de la Banque (**TSS**) pour la RDC présente le secteur des ressources naturelles comme le principal moteur de la relance économique du pays, et les opérations de la Banque ont cherché à susciter la participation du secteur privé dans l'extraction du minerai.¹⁰ Un des premiers prêts fournis par la Banque après 2001 a été le **crédit pour le redressement économique (ERC1)** de 450 millions de dollars, un crédit d'ajustement structurel qui a exigé des réformes légales et institutionnelles, y compris l'adoption d'un nouveau Code d'exploitation minière, la privatisation de la société nationale d'exploitation du cuivre, Gécamines, et le licenciement de milliers de ses employés. Le nouveau Code d'exploitation minière a été adopté en juillet 2002 et les règlements relatifs au Code ont été parachevés au début 2003. En mars 2003, le gouvernement s'est engagé à restructurer Gécamines et à comprimer l'effectif de la société. Sur la base de ces actions, la Banque mondiale a décaissé la partie du prêt ERC1 relative au secteur minier, soit 25 millions de dollars, en juin 2003.

Des réformes additionnelles dans le secteur minier ont bénéficié de l'appui du **Projet de développement et de compétitivité du secteur privé (PSDCP)**, un crédit à l'investissement de 120 millions de dollars approuvé en juillet 2003. Le PSDCP a fourni 45 millions de dollars pour le financement des indemnités de suppression d'emploi offertes à plus de 10 000 employés de Gécamines licenciés. Les indicateurs de progrès du PSDCP incluent un investissement étranger accru dans les mines et la participation du secteur privé dans Gécamines.

Nouveau Code d'exploitation minière : Une analyse du nouveau Code d'exploitation minière congolais, conduite par des spécialistes de l'Université du Québec, indique que le Code favorise fortement la participation du secteur privé dans les activités minières, limitant le rôle de l'État à celui d'autorité réglementaire, en dépit du manque de capacité du gouvernement à faire respecter les normes environnementales et sociales par les entreprises privées. Bien que le nouveau Code ait fait quelques progrès dans l'intégration d'une plus grande transparence fiscale et des exigences relatives à la protection de l'environnement pour les futures exploitations minières, il reste ambigu sur les questions de la responsabilité concernant les obligations civiles environnementales des exploitations passées. Le Code réduit certaines des taxes sur l'exploitation minière qui ont fourni une importante source de revenus au gouvernement congolais dans le passé et assouplit certaines exigences concernant la transformation du minerai par des sociétés locales, l'utilisation de main-d'œuvre et de fournisseurs locaux, et la fourniture de biens publics. Dans un effort pour éliminer l'arbitraire dans l'application des règlements visant les exploitants, le Code prévoit des paramètres fixes et univoques concernant les taux d'imposition fiscale, mais les place à un niveau global beaucoup plus bas, comme incitatif à l'investissement de la part du secteur privé. Tous les taux de redevance pour différents minerais dans le Code de 2002 sont inférieurs à 4 %.¹¹

Restructuration de Gécamines : Avant le rapide déclin enregistré par ses opérations dans les années précédant les guerres des années 1990, et pendant ces conflits, Gécamines était la plus grande société nationale du pays, comptant plus de 24 000 employés, et la source la plus importante de devises étrangères pour la RDC.¹² Comme condition du financement de la Banque sous ERC1 et avec l'appui fourni dans le cadre du PSDCP, le gouvernement de la RDC a établi un

¹⁰ Voir le TSS de janvier 2004 sur le site Web de la Banque à : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2005/03/09/000012009_20050309120753/Rendered/PDF/27751.pdf

¹¹ Marie Mazalto, La réforme des législations minières en Afrique et le rôle des institutions financières internationales : la République Démocratique du Congo, 2 avril 2004.

¹² Banque mondiale, PSDCP, document d'évaluation de projet, juillet 2003, p. 5.

comité pour la restructuration de Gécamines, dont il a licencié plus de 10 000 employés du début 2003 à janvier 2004, dans ce qu'on a appelé « un programme de départ volontaire ».¹³

On a retenu en 2002 les services du cabinet-conseil *International Mining Consultants* (IMC) pour procéder à une vérification légale, financière et technique de Gécamines et des propositions pour la privatisation de cet organisme parapublic. Selon des documents de la Banque, les propositions incluent la création d'une filiale privée détenue à 100 % par Gécamines pour assumer la gestion de son actif principal et la mise en place d'une équipe de direction privée chargée de surveiller les activités de la société pendant une période de transition. La vérification a inclus un examen des « ententes de partenariats » de Gécamines avec des entreprises privées. Bien que les résultats n'aient pas été rendus publics, le rapport final d'IMC a été soumis à la Banque en novembre 2003. Après d'importants retards dans l'approbation par le gouvernement d'une stratégie de restructuration, un contrat a été signé vers la fin de 2005 avec le cabinet-conseil français SOFRECO pour administrer Gécamines pendant 18 mois, et un nouveau conseil d'administration de Gécamines a été nommé en janvier 2006.

Un fonds en fidéicommiss de la Banque mondiale a financé la vérification environnementale de Gécamines, qui a été effectuée par le cabinet-conseil canadien SNC-Lavalin et soumise à la Banque et au gouvernement pour examen en avril 2003.¹⁴ En 2005, la Banque a commandé des études supplémentaires, y compris des vérifications juridiques et financières des contrats de Gécamines par Duncan et Allen et Deloitte & Touche, respectivement. L'examen financier n'est pas encore complété. Outre la vérification environnementale, aucun des rapports d'IMC ou d'autres examens récents des avoirs de Gécamines n'a été divulgué publiquement.

Derniers développements : Si la majeure partie du travail continu de la Banque dans le secteur minier est financée par le PSDCP, l'**appui transitoire pour la relance économique (TSER)** de 90 millions de dollars, approuvé en décembre 2005, inclut parmi ses objectifs « l'amélioration de la gouvernance » des secteurs de ressources naturelles. Le volet minier du TSER a établi des conditions que le gouvernement de la RDC a dû remplir afin d'avoir accès au financement. Les indicateurs de progrès portaient principalement sur : l'application du nouveau Code d'exploitation minière; l'examen juridique des titres miniers existants par une Commission indépendante de validation (établie en septembre 2005); la poursuite de la restructuration de Gécamines; et la transparence accrue des revenus.¹⁵ Selon la documentation du TSER, les revenus du secteur minier et tous les impôts et taxes versés seront publiés, comme le prévoit l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).¹⁶ L'examen des titres miniers n'est pas encore amorcé, puisque la

¹³ Lorsque le programme de compression d'effectif de Gécamines a été mis en application, plusieurs des travailleurs de la société n'avaient pas été payés depuis plus de 8 mois. Avec le financement de la Banque, le gouvernement a proposé un programme de départ de 45 millions de dollars « en dehors de la convention collective de travail existante avec les syndicats, » permettant de ce fait « à une restructuration raisonnable du secteur extractif de procéder. » La solution soutenue par la Banque a coûté seulement environ un tiers du programme de départ de 120 millions de dollars qui aurait été payé en vertu de l'accord des syndicats (couvrant approximativement 5 ans de salaire pour chaque employé). La restructuration de Gécamines a eu comme conséquence la perte de services sociaux autrefois fournis par la très grande entreprise. Décrivant les impacts des licenciements soutenus sous ERC1, le rapport d'achèvement de la mise en œuvre de la Banque énonce : « [Il n'y a eu aucune plainte concernant le programme de départ de Gécamines. Cependant, son succès a créé un problème, car le personnel partant incluait des professeurs et des professionnels de la santé, et la continuité des services dans ces domaines a été menacée. »

¹⁴ La version finale de cette étude, datée du 7 décembre 2004, a été publiée comme le volume 2 de la documentation d'évaluation environnementale pour le PSDCP (juillet 2003). Pour lire le document en français, voir : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&eid=000012009_20041207142559

¹⁵ La Commission indépendante de validation pourrait être la Commission de validation des valeurs minières, mentionnée dans la lettre de la politique de développement soumise à la BM en janvier 2004, qui est censée avoir été établie en février 2004 pour « procéder immédiatement à la clarification des titres d'extraction avec l'objectif de résoudre au moins 85 % des conflits identifiés vers la fin de juin 2004. » Voir le document de programme pour le projet d'urgence économique post-réunification, 4 février 2004, p. 45.

¹⁶ Document de programme TSER, p. 43.

Commission de validation est toujours sans budget de fonctionnement. La Banque signale qu'elle a reçu une liste des titres miniers, à des fins d'examen, mais cette liste n'est pas disponible publiquement. Le TSER précise, cependant, qu'une liste de tous les titres miniers validés sera divulguée.¹⁷

Les inquiétudes au sujet des contrats d'exploitation minière se sont intensifiées ces derniers mois, suivant la conclusion de plusieurs gros marchés en 2005 et des nouvelles concernant une enquête parlementaire sur des accords d'exploitation minière signés pendant les guerres et avant l'établissement du gouvernement transitoire en 2003. La restructuration formelle de Gécamines, avec l'appui de la Banque, a progressé lentement. En attendant, le gouvernement a signé plusieurs contrats avec des entreprises privées, et aurait transféré plus de 70 % des ressources en minerai de Gécamines dans des accords qui ont été critiqués comme étant défavorables à la RDC. Une très grande incertitude règne autour de la situation actuelle des avoirs de Gécamines et des conséquences de ces marchés. En date de février 2006, la société de gestion SOFRECO tentait toujours d'évaluer ce qui reste des avoirs de Gécamines.

Une enquête parlementaire chargée de passer en revue des contrats attribués pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998-2003, appelée Commission de Lutundula, a découvert des détails au sujet d'accords incorrects et illicites, et de l'exploitation illégale continue des ressources naturelles en RDC. La Commission, financée en partie par la Banque mondiale, a soumis son rapport en juin 2005, mais ce dernier n'a été rendu public qu'à la mi-février 2006.¹⁸ La Commission de Lutundula a constaté que la plupart des accords signés avec Gécamines, du milieu des années 1990 jusqu'en 2003, ont été négociés sans étude antérieure des réserves en minerai transférées ni évaluation de la capacité des entreprises privées d'exploiter ces minerais — permettant aux sociétés spéculatives de s'emparer de concessions sans développer les ressources en minerai et privant de ce fait le gouvernement de revenus. Le rapport laisse entendre que la faible position de Gécamines dans ces négociations a empêché le gouvernement de retirer les avantages escomptés ou adéquats de ces partenariats.¹⁹ Ces résultats ont été confirmés par un examen indépendant de plusieurs contrats d'extraction attribués en 2005, mené par un cabinet d'avocats au nom d'organismes de la société civile.²⁰

Pour plus d'information :

Rights and Accountability in Development (RAID) : www.raid-uk.org

Human Rights Watch : www.hrw.org/africa/congo

International Crisis Group : www.crisisgroup.org/home/index.cfm?l=1&id=1174

Global Witness : www.globalwitness.org

Pole Institute : www.pole-institute.org/site_web/publi/publi_rc.htm

Fatal Transactions : www.fataltransactions.org/

11.11.11. : www.11.be/index.php?option=content&task=section&id=8015

Mission des Nations Unies en RDC : www.monuc.org

¹⁷ Les documents du projet TSER, décrivant les objectifs de la réforme du secteur minier, se trouvent sur le site Internet de la Banque mondiale à : <http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64283627&piPK=73230&theSitePK=40941&menuPK=228424&Projectid=P091990> (sur les réformes du secteur minier, l'objectif du projet de la Banque et les indicateurs de progrès, voir les pp. 11 [paragraphe 41 et 42], 18 et 40-43.)

¹⁸ La Banque mondiale a fourni à la Commission 293 000 \$ en août 2004, et 150 000 \$ supplémentaires en janvier 2005, pour un total de 443 000 \$. Rapport de la Commission de Lutundula, p. 21.

¹⁹ Commission de Lutundula, pp. 98-99. Pour consulter une copie du rapport, cliquer sur le lien qui suit :

<http://www.freewebs.com/congo-kinshasa/>

²⁰ Lettre et note de service publiées par des ONG britanniques et belges, RAID, Broederlijk Delen et 11.11.11. Voir : http://www.raid-uk.org/news/RDC_contracts_27_Feb_06.htm.

La Banque mondiale a appuyé des projets d'extraction du secteur privé

Projet Aداstra Kolwezi/Kingamyambo de résidus de cuivre et de cobalt de la SFI

En mai 2005, la SFI a fourni des prêts participatifs et à des actionnaires de 5,9 millions de dollars à *Adastra Minerals Limited* pour la mine de Kingamyambo dans la province de Katanga en RDC, l'autorisant à obtenir une participation de 7,5 % dans le projet, ce qu'elle a fait en octobre 2005. Aداstra portait autrefois le nom d'*American Mineral Fields*, une des sociétés énumérées dans le Panel d'experts initial de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles pendant le conflit du Congo. Le financement de la SFI devait aider à défrayer l'exécution d'une « étude de faisabilité définitive » pour la mine de résidus de cuivre et de cobalt localisée sur le site d'une ancienne exploitation de Gécamines. Ces résidus formeraient le plus grand dépôt de surface de cobalt du monde.

L'étude de faisabilité a été achevée au début 2006, environ six mois plus tard que prévu.²¹ Le coût de cette étude et d'autres études préliminaires pour le projet a été exceptionnellement élevé, soit près de 57,6 millions de dollars. Dans sa phase de développement, le projet de Kingamyambo inclura la construction d'une nouvelle usine de transformation, où des métaux extraits des résidus seront convertis sous une forme exportable. Les organisations de la société civile ont souligné l'importance de la participation de la population locale dans les décisions concernant l'emplacement des installations et la conception des mesures de surveillance d'impact et d'atténuation qui s'y rattachent.

En partie, la justification de l'appui de la SFI à ce projet se fonde sur le fait qu'il devait contribuer à catalyser l'investissement privé sous le nouveau cadre juridique régissant le secteur minier en RDC. La SFI a affirmé que comme premier projet d'extraction du secteur privé sous le nouveau Code d'exploitation minière, la mine de Kingamyambo servirait de modèle et attirerait d'autres investisseurs dans ce secteur. Soulignant le rôle central que joue le secteur de l'extraction des ressources naturelles dans la stratégie du Groupe de la Banque mondiale en RDC, la SFI a écrit : « le secteur minier du pays offre la meilleure perspective pour générer une importante activité économique à court terme. » Toutefois, la SFI n'a mené aucune analyse de la capacité du gouvernement à réglementer et à atténuer les impacts environnementaux, sociaux et économiques du secteur minier avant d'appuyer l'investissement.

De récents rapports indiquent que la SFI pourrait être en train de préparer d'autres investissements dans des exploitations minières du secteur privé en RDC pour 2006 et 2007. Le rapport de consultation de l'article IV du FMI pour la RDC, publié en octobre 2005, déclare que « la SFI développe deux investissements miniers potentiels, qui seraient parmi les premiers régis par le nouveau Code d'exploitation minière. Dans le secteur financier, les plans de la SFI pour aider des banques qui exercent leur activité en RDC avec des facilités de financement des importations, pour aider à établir des opérations courantes de transactions commerciales. La SFI travaillera en étroite collaboration avec la Banque dans le contexte du projet de PSDC pour aider à mettre en œuvre des initiatives sectorielles spécifiques et des projets d'investissement clés. »²²

Pour plus d'information :

La Banque mondiale en RDC, mise à jour de juillet 2005 :

<http://www.bicusa.org/bicusa/issues/africa/index.php#country>

Adastra : <http://www.am-min.com/index.cfm?fuseaction=kolwezi.home>

²¹ "Adastra Receives Positive Kolwezi DFS and completes ESIA," site Internet d'Adastra, 8 mars 2006, http://www.am-min.com/downloads/news/ESIA_DFS_%208.3.06.pdf

²² FMI, République démocratique du Congo : Rapport 2005 sur la consultation de l'article IV, octobre 2005, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2005/cr05374.pdf>, paragraphe 18.

MIGA et la mine de cuivre et d'argent d'Anvil à Dikulushi

La mine d'Anvil à Dikulushi a été le premier projet de l'industrie extractive à recevoir l'approbation du Conseil de la Banque mondiale après la réponse d'août 2004 de la direction de la Banque mondiale à la Revue des industries extractives (RIE). Après l'approbation du Conseil en septembre 2004, MIGA a signé les contrats définitifs avec *Anvil Mining Limited* en mai 2005, fournissant des garanties de 13,3 millions de dollars pour couvrir la mine de cuivre et d'argent de la société à Dikulushi, en RDC. La mine de Dikulushi a fait l'objet d'une intense polémique depuis que les rapports de juillet 2005 ont révélé des indices de la complicité alléguée d'Anvil dans une attaque par les forces armées congolaises au cours de laquelle une centaine de civils ont été tués. Selon des articles de journaux et des récits d'organismes locaux de défense des droits humains et de la mission de l'ONU au Congo (MONUC), Anvil a fourni des véhicules aux forces armées congolaises en octobre 2004 alors qu'elles réprimaient violemment un soulèvement à Kilwa, la ville la plus proche de Dikulushi, ce qui a entraîné la mort de civils et d'autres violations des droits de l'homme.

En août 2005, le président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, a demandé au Conseiller-Ombudsman pour l'application des directives de MIGA de procéder à un contrôle préalable de la MIGA dans le projet de Dikulushi. Bien que le rapport final ait été soumis à Paul Wolfowitz en octobre, ce n'est qu'au moment où les groupes de la société civile ont publiquement encouragé sa publication que le résultat du contrôle préalable a été divulgué le 2 février 2006.

Le rapport du Conseiller-Ombudsman a constaté des problèmes systémiques dans la manière dont MIGA, l'assureur du risque politique de la Banque, conduit ses affaires. Selon le rapport, MIGA a évalué les risques du conflit pour son client et l'actif de l'entreprise, mais n'a pas adéquatement envisagé les risques que pose le projet pour les communautés locales dans la région instable de Katanga, en RDC. L'enquête du Conseiller-Ombudsman a révélé que MIGA n'a pas le savoir-faire suffisant pour évaluer le risque social ou assurer l'exécution des mesures visant à protéger les droits civils, tels que les principes volontaires promulgués par les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur la sécurité et les droits de l'homme.

Pour plus d'information :

Rights and Accountability in Development (RAID) : http://www.raid-uk.org/work/anvil_dikulushi.htm

Rapport du Conseiller-Ombudsman sur Dikulushi : <http://www.cao-ombudsman.org/html-english/DemocraticRepublicofCongo.htm>

La Banque mondiale en RDC, mise à jour de juillet 2005 :

<http://www.bicusa.org/bicusa/issues/africa/index.php#country>

Anvil Mining : <http://www.anvil.com.au/index.shtml>

LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE DE LA RDC

Selon la Banque mondiale, « le potentiel hydroélectrique de la RDC est estimé à plus de 100 000 MW, soit environ 13 pour cent du total mondial », mais seulement 6 % de la population du pays a accès à l'électricité.²³ Désireuse d'exploiter le potentiel hydroélectrique, la Banque a appuyé ou proposé plusieurs projets énergétiques pour la RDC.

Le projet de reconstruction et de réhabilitation multisectoriel d'urgence (EMRRP) de la Banque, approuvé en juillet 2002, appuie la réhabilitation de l'infrastructure énergétique, ainsi que de nouveaux projets d'approvisionnement et de distribution de l'électricité, fournissant quelque 72 millions de dollars pour des travaux dans le secteur énergétique. Les activités appuyées par l'EMRRP incluent la réhabilitation ou le développement de six installations hydroélectriques, incluant

²³ Banque mondiale, note de service et recommandation au président, EMRRP, 20 juin 2002, p. 4.

Inga I et Inga II, ainsi que trois usines thermiques.²⁴ Les réformes législatives prévues incluent la rédaction d'une nouvelle loi régissant le secteur de l'énergie et la restructuration de la Société nationale d'électricité (SNEL).

Engineering News rapporte que l'entreprise privée Ingérop administre la rénovation d'Inga « au nom de MagEnergy, la filiale d'énergie de MagIndustries, une société canadienne, qui a conclu un partenariat avec [SNEL] en mai [2005]. »²⁵ MagIndustries prévoit procéder à la construction d'une aluminerie à Congo-Brazzaville et est intéressée à sécuriser l'alimentation en énergie de la RDC. *African Mining Intelligence* signale que la Banque européenne d'investissement fournira 16 millions de dollars à MagIndustries en appui à des études de faisabilité financière « des trois principaux volets du programme : le développement d'une usine de potasse, la construction d'une fonderie de magnésium et la réhabilitation de l'installation hydroélectrique de barrages Inga. »²⁶

BHP Billiton a également signé un protocole d'entente avec le gouvernement de la RDC pour construire une aluminerie au coût de 2,5 milliards de dollars dans la province du Bas-Congo. Selon *African Mining Intelligence*, « l'investissement proprement dit serait précédé par la construction d'un port en eau profonde soit à Banana ou à Muanda et par le développement d'une troisième centrale au barrage d'Inga pour approvisionner l'aluminerie. » Les liens entre les besoins du secteur minier de la RDC et le développement hydroélectrique d'Inga deviennent de plus en plus évidents : « l'annonce de plusieurs grands projets d'exploitation minière au cours des récentes semaines devrait, à tout le moins, stimuler les bailleurs de fonds et les banques à appuyer la réhabilitation des stations hydroélectriques Inga I et II existantes, et pourrait bien accélérer la construction du projet de Westcor » (voir ci-dessous).²⁷

En novembre 2003, la Banque a approuvé un prêt de 178 millions de dollars aux gouvernements de la Zambie et de la RDC pour **le projet du marché énergétique de l'Afrique australe (SAPM)** visant à appuyer l'amélioration de l'interconnectivité des réseaux d'électricité entre les pays, stimulant le commerce de l'électricité et encourageant l'investissement privé dans le secteur énergétique. En RDC, le projet financera la réhabilitation du réseau électrique de la RDC afin de favoriser l'interdépendance avec les réseaux régionaux et l'exportation d'énergie en Afrique australe.²⁸ En plus de financer la mise à niveau et la prolongation des lignes de transmission d'Inga à Kolwezi et à Fungarume (près des grandes exploitations minières de Katanga), et de faciliter les liens outre frontière avec la Zambie, le prêt de la Banque financera des études environnementales pour l'expansion future du secteur énergétique de la RDC. Ce prêt de 178 millions de dollars est le premier d'une série de trois crédits proposés.

L'objectif de la phase un du projet de SAPM est de permettre à la RDC d'exporter 500 MW vers l'Afrique australe, afin « d'exploiter le potentiel de production hydroélectrique excédentaire de la RDC. »²⁹ Selon des documents de la Banque, la RDC a déjà conclu des contrats de vente de cette production énergétique projetée. Le SAPM finance la réhabilitation du système de transmission en RDC, tandis que le financement de la réhabilitation de la production d'électricité (comme à Inga I et II) est fourni par l'EMRRP de la Banque. Dans la phase trois du SAPM (2006-2009), on prévoit que

²⁴ Voir l'Annexe 4 de l'Annexe technique pour l'EMRRP : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2002/07/31/000094946_02071304010654/Rendered/PDF/multi0page.pdf

²⁵ *Engineering News*, <http://www.engineeringnews.co.za/eng/news/thisweek/?show=73602>

²⁶ *African Intelligence*, numéro 125, février 2006.

²⁷ *African Energy*, numéro 96, mars 2006, p. 40.

²⁸ Banque mondiale, Marché énergétique de l'Afrique australe (APL1), document d'évaluation de projet, http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/12/15/000090341_20031215100316/Rendered/PDF/268060ZA.pdf

²⁹ *Ibid*, p. 23.

la capacité d'exportation d'Inga dans la mise en commun des ressources énergétiques de l'Afrique australe (SAPP) grimpera jusqu'à 800 MW.³⁰

Selon *Africa Intelligence Online*, la Banque mondiale est à la recherche de cobailleurs de fonds pour **un projet de développement du marché énergétique régional et intérieur** en RDC qui pourrait être soumis à l'approbation du Conseil de la Banque au début 2007.³¹ *African Energy* signale que la SFI prévoit soutenir ce projet, qui inclurait la réhabilitation et l'expansion d'Inga I et II, et l'accroissement de sa capacité de 650 MW à 1 350 MW. L'objectif serait de remettre en état les huit turbines des deux centrales électriques et de construire une deuxième ligne d'énergie électrique à haute tension entre Inga et Kinshasa. Il semble que la Banque africaine de développement envisage également de fournir une aide financière à cette initiative.³²

On parle de la chute de 100 mètres et des rapides d'Inga sur le fleuve Congo comme de la plus grande source d'hydroélectricité au monde. En septembre 2005, cinq sociétés nationales d'électricité de pays membres de la SADC (Botswana, Angola, Namibie, RDC et Afrique du Sud), ont signé une convention des actionnaires pour le projet de Couloir énergétique ouest (Westcor) afin de construire le barrage Inga III sur le fleuve Congo. La RDC détient une participation de 20 % dans Westcor. Les promoteurs du projet prévoient que la phase Inga III, à un coût de 5 milliards de dollars et incluant 3 000 kilomètres de lignes de transmission, sera donnée à contrat en 2012 et aurait un potentiel de production de 3 500 MW.³³ Ce serait la première étape vers le projet « Grand Inga » — une série de plus de 50 installations sur les rapides d'Inga capables de produire 40 000 MW d'électricité. La société chinoise des Trois Gorges a également manifesté de l'intérêt à participer au projet hydroélectrique. De plus, des discussions auraient lieu entre la RDC et le Nigeria au sujet de la vente de l'énergie d'Inga à la Power Holding Company du Nigeria.³⁴

Pour plus d'information :

International River Network (IRN) : www.irn.org/programs/congo

World Rainforest Movement (WRM) : www.wrm.org.uy/bulletin/77/Congo.html

³⁰ Pour plus d'information sur le SAPM, voir les documents disponibles sur le site Internet de la BM : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pid=P069258&ptype=advSrch&pcont=results

³¹ Africa Intelligence Online, N° 410 08/02/2006, « World Bank Seeks Funding for Inga ».

³² African Energy, numéro 96, mars 2006, p. 10.

³³ Terri Hathaway, « Grand Inga, Grand Illusions? » International River Network, http://www.irn.org/programs/congo/index.php?id=050907illusions_eng.html

³⁴ Samuel Ibiyemi, « FG negotiates 39,000 mw electricity supply from Congo » http://www.financialstandardnews.com/news.asp?url_news=12

CONTACTS À LA BANQUE MONDIALE**M. Pedro Alba****Directeur pays, RDC**

Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : (202) 458-2246
Courriel : palba@worldbank.org

M. Jean-Michel Happi**Directeur pays, RDC**

Banque mondiale
Avenue Wagenia, numéro 4847
Kinshasa/Gombe, RDC
Téléphone : (243) 994-9008
Télécop. : (243) 997-5019
Courriel : jhappi@worldbank.org

M. Brendan Horton**Économiste principal pour la RDC**

Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : (202) 473-5587
Télécop. : (202) 473-8466
Courriel : bhorton@worldbank.org

Mme Keiko Kubota**Économiste principal du pays**

Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : (202) 473-6836
Télécop. : (202) 473-8466
Courriel : kkubota@worldbank.org

M. John McIntire**Directeur de secteur, ESSD, Région de l'Afrique**

Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : 1-202-473-4522
Courriel : org_de_jmcintire@worldbank

M. Craig B. Andrews**Spécialiste de l'extraction principal**

Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : (202) 473-4275
Courriel : candrews@worldbank.org

M. Giuseppe Topa**Spécialiste principal des forêts, Région de l'Afrique**

Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : (202) 473-4532
Courriel : gtopa@worldbank.org

M. Laurent Debroux**Spécialiste en sylviculture**

Banque Mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433 USA
Téléphone : (202) 473-3581
Courriel : ldebroux@worldbank.org

CONTACTS À LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE**M. Kent Lupberger****Gestionnaire principal, Investissements dans le secteur minier**

Société financière internationale
2121 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20433
Téléphone : (202) 473-0725
Courriel : klupberger@SFI.org

Agents d'investissement :**M. Karsten Fuelster**

Agent d'investissement pour le projet Adastra
Courriel : kfuelster@SFI.org

CONTACTS À L'AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS**Mme Moina Varkie****Responsable, Communications externes et groupes de partenaires**

Agence multilatérale de garantie des investissements
Groupe de la Banque mondiale
Téléphone : (202) 473-6170
Courriel : mvarkie@worldbank.org

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**M. Xavier Maret****Représentant résident du FMI**

5^e étage, Hôtel des Monnaies, Banque Centrale du Congo
Boulevard Colonel Tshatshi, Kinshasa, RDC
Téléphone : (243) 81 700 6183
Télécop. : (243) 81 301 0322
Courriel : RR-COD@imf.org

ANNEXE : PROJETS DE LA BANQUE MONDIALE MIS EN ŒUVRE OU ACHEVÉS DEPUIS 2001

L'information est extraite, en grande partie, des documents de projet disponibles à l'adresse suivante :

www.web.worldbank.org/external/default/main?menuPK=349501&pagePK=141143&piPK=399272&theSitePK=349466

Pour obtenir des informations supplémentaires à propos des projets en cours, veuillez consulter les Mises à jours précédentes à l'adresse suivante :

www.bicusa.org/bicusa/issues/africa/index.php#country

Titre du projet et catégorie environnementale/ sociale	Date projetée d'approbation	Montant	Éléments clés (tirés des documents de la Banque mondiale)	Questions et préoccupations de la société civile
<p>Projet de reconstruction et de rétablissement multisectoriel d'urgence (EMRRP) – Crédit supplémentaire</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie A</p> <p>Classé comme une opération d'urgence là où l'application de la politique de sauvegarde environnementale et sociale a été retardée</p>	<p>8 décembre 2005 Actif</p>	<p>Subvention de 125 millions de dollars</p>	<p>Le crédit additionnel permettra de réduire l'écart de financement de l'EMRRP et soutiendra la réfection de l'infrastructure du transport, des routes, de l'électricité, de l'eau et des services sociaux.</p>	<p>Développement/restauration des infrastructures et des impacts sur l'environnement, les communautés locales; particulièrement en raison du retard dans l'application de la politique de sauvegarde.</p> <p>L'EMRRP soutient des études pour la revitalisation de l'agro-industrie, telle que l'huile de coton et de palme, qui pourraient avoir des impacts environnementaux et sociaux considérables.</p> <p>Inquiétudes à propos de la gestion financière et de la corruption en raison de l'importance du montant et de l'étendue du prêt.</p>
<p>Soutien transitoire pour l'opération de rétablissement économique</p> <p>Classé en tant que « prêt pour les politiques de développement » – appelé autrefois ajustement structurel - ou opérations de soutien budgétaire auxquelles la Banque n'applique pas de politiques de sauvegarde sociale et environnementale</p>	<p>8 décembre 2005 déboursé/ fermé</p>	<p>Subvention de 90 millions de dollars</p>	<p>La subvention cherche à appuyer les réformes de l'administration publique et de la gestion fiscale, ainsi que les réformes dans les secteurs forestier et minier, incluant l'application des Codes forestier et minier.</p>	<p>Voir les sections concernant les forêts et les mines dans la Mise à jour de mars 2006.</p> <p>Les ONG du Congo ont fait valoir leur droit auprès du Panel d'inspection de la Banque affirmant que ce projet pourrait causer préjudice aux communautés en accélérant l'expansion et la mise en application de réformes financées par la Banque dans le secteur des ressources naturelles, ce qui, d'après les groupes, n'est pas conforme aux politiques sociales et environnementales de la</p>

				Banque. Soutient la stratégie du développement rural du gouvernement pour revitaliser les agro-industries, telles que l'huile de palme, le coton, la noix de coco, le café et le caoutchouc, qui pourraient avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs.
<p>Projet de réadaptation du secteur de la santé</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie B</p>	1 ^{er} septembre 2005 Actif	Sub- vention de 150 millions de dollars	Le projet dépend fortement des ONG pour sa mise en oeuvre. Il s'érige à partir de la composante de la santé de l'EMRRP et appuie : la mise en œuvre du dispositif des services essentiels de la santé (SES) du Ministère de la santé (MDLS) dans 83 zones de santé sélectionnées dans les provinces de l'Équateur, du Katanga, du Maniema, du Bandundu, en plus de Kinshasa; interventions au niveau du contrôle du paludisme; surveillance, évaluation et coordination du projet.	
<p>Projet de soutien de secours pour l'amélioration des conditions de vie</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie B</p> <p>Classé comme une opération d'urgence là où l'application de la politique de sauvegarde environnementale et sociale a été retardée</p>	26 mai 2005 Actif	Sub- vention de 82 millions de dollars	Le projet augmente la portée de l'EESRSP pour soutenir la réfection de l'infrastructure et la prestation des services sociaux aux centres urbains moyens, aux capitales provinciales, aux régions isolées, et aux institutions provinciales. De plus, le projet soutiendra la réfection de la route de Lubumbashi-Kasenga (RN 5) et la route de Zongo-Gemena-Akula (RN6).	<p>Développement/restauration de l'infrastructure et impacts sur l'environnement, les communautés locales; particulièrement en raison du retard dans l'application de la politique de sauvegarde.</p> <p>Réfection des routes et implications pour la forêt et pour l'extraction des autres ressources naturelles.</p>
<p>Projet d'action sociale de secours</p> <p>Évaluation Environnementale Catégorie B</p> <p>Classé comme une</p>	6 août 2004 Actif (en vigueur en juillet 2005)	Sub- vention de 60 millions de dollars	Le projet soutient un mécanisme de fonds sociaux pour la mise en œuvre de l'infrastructure, d'activités économiques, de renforcement de la capacité et des activités d'éducation. Le projet est exécuté par Le Fonds	Gestion financière du FSRDC.

opération d'urgence là où l'application de la politique de sauvegarde environnementale et sociale a été retardée			social de la République démocratique du Congo (FSRDC).	
<p>Projet de secours de démobilisation et de réintégration</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie B</p> <p>Classé comme une opération d'urgence là où l'application de la politique de sauvegarde environnementale et sociale a été retardée</p>	25 mai 2004 Actif (en vigueur en octobre 2004)	Sub-vention de 100 millions de dollars	Le projet vise à démobiliser 150 000 anciens combattants en RDC, à augmenter les dépenses sociales et économiques et à diminuer les dépenses au chapitre de la défense.	La mise en œuvre du projet progresse lentement.
<p>Programme multisectoriel pour le VIH/SIDA (MAP)</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie B</p>	26 mars 2004 Actif (en vigueur en octobre 2004)	Sub-vention de 102 millions de dollars	L'objectif du projet est de réduire le risque de transmission du VIH/SIDA et de fournir de l'appui aux personnes vivant avec le VIH/SIDA.	
<p>Crédit pour le redressement économique post-réunification (PRERC)</p> <p>Classé en tant que « prêt pour les politiques de développement » – appelé autrefois ajustement structurel - ou opérations de soutien budgétaire auxquelles la Banque n'applique pas de politiques de sauvegarde sociale et environnementale</p>	26 février 2004 Fermé	Crédit de 200 millions de dollars (prêt)	Le crédit a été déboursé en quatre tranches : (i) un montant immédiat de 85 millions de dollars américains, suivi d'un montant de (ii) 47,5 millions de dollars américains pour « un programme d'indemnité de fin de service » pour payer les fonctionnaires retraités (différé) dans le cadre du programme de retraite gouvernemental; un montant de (iii) 42,5 millions de dollars américains en appui au remboursement de la dette du gouvernement envers les créanciers intérieurs; et (iv) un montant de 25 millions de dollars américains pour la réforme des systèmes de facturation et de paiement des services.	
	11 no-	Crédit de	Restauration de la capacité	Voir la section concernant

<p>Projet du marché énergétique de l'Afrique australe (SAPM)</p>	<p>vembre 2003</p>	<p>178,6 millions (prêt)</p>	<p>à fournir l'énergie électrique pour la mise en commun des ressources énergétiques de l'Afrique australe (SAPP), qui comprend les entreprises d'électricité de 12 pays d'Afrique australe, incluant la RDC. Les prêts visent à améliorer l'interconnectivité entre les pays et à augmenter la capacité du projet hydroélectrique Inga en RDC, préparant par la suite le terrain pour le développement d'Inga 3 et de Grand Inga.</p>	<p>l'énergie dans la Mise à jour de mars 2006.</p>
<p>Projet de soutien de secours pour la réunification économique et sociale (EESRSP)</p> <p>Évaluation Environnementale Catégorie B</p> <p>Classé comme une opération d'urgence là où l'application de la politique de sauvegarde environnementale et sociale a été retardée</p>	<p>11 septembre 2003 Actif (en vigueur en décembre 2003)</p>	<p>214 millions (subvention de 164 millions et crédit de 50 millions de dollars)</p>	<p>Le projet finance de grandes infrastructures, la reconstruction urbaine, et le développement communautaire dans les provinces réunifiées. Le projet soutient également des réformes forestières (il devait soutenir un projet pilote de zonage forestier).</p>	<p>Voir les sections concernant les forêts et les mines dans la Mise à jour de mars 2006.</p> <p>Les ONG du Congo ont fait valoir leurs droits auprès du Panel d'inspection de la Banque affirmant que la Banque ne s'est pas conformée à ses propres politiques dans la préparation et la mise en œuvre de l'EESRSP.</p>
<p>Projet de développement et de compétitivité du secteur privé (PSDC)</p> <p>Évaluation Environnementale Catégorie B</p>	<p>29 juillet 2003 Actif (en vigueur en décembre 2003)</p>	<p>Crédit de 120 millions (prêt)</p>	<p>Le projet soutient la réforme d'entreprises publiques des secteurs suivants : minier, télécommunications, financier, transport, énergie, développement économique au Katanga, et amélioration du climat d'investissement. Un de ses principaux objectifs est de faciliter la restructuration de Gécamines et l'implantation du Code minier qui a été lancé sous l'ERC.</p>	<p>Voir la section concernant les mines dans la Mise à jour de mars 2006.</p>
<p>Projet de reconstruction et de réhabilitation multisectoriel</p>	<p>6 août 2002 Actif</p>	<p>Crédit de 454 millions de dollars (prêt)</p>	<p>L'EMRRP inclut des sous-composantes pour la réfection et la reconstruction des infrastructures (routes,</p>	<p>Développement/réfection de l'infrastructure et impacts sur l'environnement, les communautés locales; particulièrement en raison du</p>

<p>d'urgence (EMRRP)</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie A</p> <p>Classé comme une opération d'urgence là où l'application de la politique de sauvegarde environnementale et sociale a été retardée</p>			<p>approvisionnement en eau, électricité, services urbains, transport ferroviaire et aérien) et pour l'agriculture, les services sociaux, le développement communautaire, et le développement des stratégies sectorielles à moyen et à long terme</p>	<p>retard dans l'application de la politique de sauvegarde.</p> <p>L'EMRRP soutient des études pour la revitalisation des agro-industries, telles que l'huile de palme et de coton, qui pourraient avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs.</p> <p>Inquiétudes à propos de la gestion financière et de la corruption en raison de l'importance du montant et de l'étendue du prêt.</p>
<p>Crédit pour le redressement économique (ERC)</p> <p>Classé en tant que « prêt pour les politiques de développement » – appelé autrefois ajustement structurel - ou opérations de soutien budgétaire auxquelles la Banque n'applique pas de politiques de sauvegarde sociale et environnementale</p>	<p>13 juin 2002 Fermé</p>	<p>Crédit de 450 millions de dollars (prêt)</p>	<p>La plupart des fonds de l'ERC ont servi à rembourser les bailleurs de fonds qui ont fourni des prêts-relais pour acquitter les « arriérés » de la RDC à la Banque mondiale et au FMI (la dette odieuse s'est accrue pendant le régime de Mobutu). Des révisions au Code minier et au Code forestier de la RDC ainsi que des réformes sectorielles ont également été soutenues par l'ERC.</p>	<p>Voir les sections concernant la dette, les forêts et les mines, dans la Mise à jour de mars 2006.</p>
<p>Projet de secours pour le redressement rapide (EERP)</p> <p>Classé en tant que « prêt pour les politiques de développement » – appelé autrefois ajustement structurel - ou opérations de soutien budgétaire auxquelles la Banque n'applique pas de politiques de sauvegarde sociale et environnementale</p>	<p>31 juillet 2001 Fermé</p>	<p>Subvention de 50 millions de dollars</p>	<p>L'EERP a soutenu des réformes économiques, un projet pilote de développement initié par la communauté, des activités touchant le VIH/SIDA, et la réfection de la route de Kinshasa-Matadi.</p>	

Projets du secteur privé de la Banque mondiale (SFI et MIGA)

L'information est extraite, en grande partie, des documents de projet disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.SFI.org/SFIflex/spiwebsite1.nsf/SearchView?SearchView&Query=\(FIELD%20Country%20=%20"Congo,%20Democratic%20Republic%20of"\)%20AND%20\(\(NOT%20FIELD%20HideFromWeb%20=%20True\)\)&SearchOrder=4&SearchMax=200](http://www.SFI.org/SFIflex/spiwebsite1.nsf/SearchView?SearchView&Query=(FIELD%20Country%20=%20) et <http://www.miga.org/>

Pour obtenir de l'information supplémentaire à propos des projets en cours d'exécution, veuillez consulter les Mises à jours précédentes à l'adresse suivante :

www.bicusa.org/bicusa/issues/africa/index.php#country

Titre du projet et catégorie environnementale /sociale	Date d'approbation projetée	Montant	Éléments clés (tirés des documents de la Banque Mondiale)	Questions et préoccupations de la société civile
<p>SFI : Projet de résidus du Kolwezi Kingamyambo Musonoi (KMT)</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie B</p>	12 mai 2005	Investissement participatif de la SFI de 5,9 millions pour acquérir une part de 7,5 % dans IKMT	Le projet appuie le parachèvement d'une étude de faisabilité définitive (DFS), incluant des études de marketing, technique, d'impact environnemental et social, pour la récupération des résidus de la mine de cuivre et de cobalt de Kolwezi au Katanga.	<p>Facilite les activités minières dans l'instable province de Katanga.</p> <p>Le projet implique la construction de la nouvelle usine de transformation, qui pourrait poser des risques environnementaux et sociaux significatifs.</p> <p>Lacunes dans les exigences concernant la consultation publique sur le choix de l'emplacement de l'usine, la surveillance et de l'atténuation des impacts.</p>
<p>MIGA : mine de cuivre et d'argent Anvil Mining à Dikulushi</p> <p>Évaluation environnementale Catégorie A</p>	8 septembre 2004	13,3 millions dans des garanties de risque politique	Les garanties de MIGA comportent un investissement et des prêts de <i>Anvil Mining Ltd</i> du Canada et de RMB International (Dublin) Ltd. d'Irlande à <i>Anvil Mining Congo SARL</i> , de la République démocratique du Congo (RDC) pour l'expansion de leur mine de cuivre et d'argent au Katanga.	<p>La violence et l'instabilité dans la région, possiblement liées à l'exploitation minière.</p> <p>Des avantages incertains pour les communautés locales; un retard dans la mise en œuvre des initiatives de fonds sociaux.</p> <p>Manquement au contrôle préalable de MIGA, évaluation des risques du projet pour la population locale.</p> <p>Vérification de la conformité de CAO (janvier 2006).</p>
<p>SFI : Banque Pro Crédit SARL de la République démocratique du Congo</p> <p>Intermédiaire financier</p>	1 ^{er} septembre 2004	Investissement de la SFI : achat jusqu'à 15 % des	Le projet consiste à instituer la Banque Pro Crédit SARL qui « offrira du crédit et d'autres services financiers aux micro-entreprises et aux petites entreprises privées ainsi qu'aux particuliers. » Le commanditaire	Aucune information publique n'est disponible concernant la sélection et le choix des entreprises et des individus bénéficiaires du crédit, ou concernant les impacts du projet.

		actions ordinaires de la société à concurrence de 0,5 million. Subvention de coopération technique à concurrence de 0,5 million	du projet est International Micro Investitionen AG (IMI) d'Allemagne.	
SFI : Celtel DROC II Évaluation environnementale Catégorie B	12 juin 2003	Prêt de 20 millions SFI A	Celtel Congo dirige un réseau de téléphone mobile en RDC. L'objectif du projet est d'améliorer le réseau existant de Celtel en RDC en construisant un réseau fédérateur interurbain de Kinshasa à Matadi et à Brazzaville au Congo et d'étendre son réseau à d'autres villes et villages.	Les impacts de l'expansion de l'infrastructure physique pour le réseau de téléphones mobiles. Propriété de Celtel? Revenus ou avantages pour le gouvernement et la population de la RDC?